

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt cinq septembre deux mille six

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Mme Yvette BARBANSON, M. Didier CODORNIOU.

N°B-48/2006

OBJET : REHABILITATION DE L'ANCIENNE BANQUE DE FRANCE :
ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un marché négocié pour la réhabilitation de l'ancienne banque de France à Narbonne.

Par délibération du 19 juin 2006, le bureau communautaire a approuvé les marchés pour les lots :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 3 : Menuiserie métallique
- Lot 4 : Menuiserie bois intérieur et extérieur -Agencement
- Lot 5 : Serrurerie
- Lot 6 : Plâtrerie- isolation- faux-plafond
- Lot 7 : Revêtement de sols durs et souples
- Lot 8 : Peinture
- Lot 9 : Electricité - courants forts
- Lot 10 : Electricité - courants faibles
- Lot 12 : Ascenseur

En ce qui concerne les lots 2 couverture et 11 chauffage - climatisation - plomberie, la Commission d'appel d'offres avait décidé de déclarer ces lots infructueux, les offres étant supérieures à l'estimation du maître d'œuvre.

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour ces 2 lots.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 septembre 2006 et le 20 septembre 2006 a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir celles de :

Lots	Entreprises	Montant H.T
Lot 2 Couverture	LE MARCORY (St Chinian)	28 308.77 €
Lot 11 Chauffage Climatisation Plomberie	MULTITEC	112 690.08 €

.../...

Je vous propose :

- d'approuver les marchés avec les entreprises susmentionnées qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget général de la C.A.N.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.